

Paris, le 21 juin 2017

Note à l'attention
Des patients suivis par
L'UF Rétrocession de l'AGEPS

Objet : Demande de documents - données administratives.

Dans le cadre du développement de l'informatisation du parcours de soins de ses patients, l'AP-HP va déployer un nouveau système de facturation à partir du 4 juillet 2017.

Pour nous permettre de mieux gérer votre dossier, nous vous demandons des données administratives actualisées et fiabilisées.

À cette fin, vous devez nous communiquer une copie :

- de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou carte de résident ou carte de séjour ou passeport)
- Pour les enfants qui n'ont pas de pièce d'identité, merci de fournir une copie du livret de famille (uniquement la page concernant l'enfant)
- de votre carte vitale ou attestation ou celle des parents pour les enfants mineurs.

En effet, la fourniture de ces pièces conditionne la bonne prise en charge de vos médicaments et vos aliments diététiques par la caisse d'assurance maladie.

Ces documents sont à adresser au service Recettes qui gère la facturation.

AGEPS
Service Recettes
7, rue du Fer à Moulin
75221 Paris cedex 5

Pour toute question relative à cette note, vous pouvez contacter la personne suivant ce dossier : Mr Vadivelou DEROCHE,

Courriel : vadivelou.deroche@aphp.fr

Tél : 01 46 69 14 68 ou 01 46 69 12 49

Nous vous remercions de votre participation à cette nouvelle organisation du système d'information,

Ageps